

Sept-Îles, le 13 août 2004

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Service des titres d'exploitation
5700, 4^e Avenue, bur. C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-09-01-0070602
400164244

Objet : Renouvellement - Exploitation de la sablière 12L05-005

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 21 juin 2004 et reçue dûment complétée le 28 juin 2004, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière identifiée 12L05-005 (anciennement 12L#005) située dans le canton Cugnet, à l'intérieur des limites de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, dans la municipalité régionale de comté de la Minganie. L'exploitation est prévue jusqu'au 13 août 2009. La superficie de l'aire d'exploitation est de 99 500 m² et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées U.T.M. (nad 83) suivantes :

- a) zone 20, 440 353 m.E., 5 579 455 m.N.;
- b) zone 20, 440 544 m.E., 5 579 279 m.N.;
- c) zone 20, 440 270 M.E., 5 578 987 m.N.;
- d) zone 20, 440 084 m.E., 5 579 155 m.N.;
- e) zone 20, 440 096 m.E., 5 578 207 m.N.;
- f) zone 20, 440 129 m.E., 5 579 247 m.N.;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0070602
400164244

Le 13 août 2004

- g) zone 20, 440 195 m.E., 5 579 269 m.N.;
- h) zone 20, 440 265 m.E., 5 579 301 m.N.;
- i) zone 20, 440 294 m.E., 5 579 333 m.N.;
- j) zone 20, 440 317 m.E., 5 579 378 m.N.;
- k) zone 20, 440 338 m.E., 5 579 435 m.N.;

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 21 juin 2004 et signée par M. André Ouellet, ing., concernant une demande de renouvellement de certificat d'autorisation pour l'exploitation de la sablière 12L05-005, et à laquelle était annexé :
 - plan « Demande de modification du certificat d'autorisation 7610-09-01-0070601 - Site 12L05-005 - MRC de la Minganie, canton Cugnet » signé par M. André Ouellet, ing. le 21 juin 2004.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

PB/JB/kb


par Joel Boudreau
pour Pierre Bertrand
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de la Côte-Nord